

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 31 MAI 2018

A 15 H 00 DANS LE GRAND SALON DE L'HOTEL DE VILLE

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|----------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| M. TOULOUZE | 1° - | Compte de gestion de l'exercice 2017. |
| M. TOULOUZE | 2° - | Compte Administratif 2017. |
| M. TOULOUZE | 3° - | Affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes. |
| M. TOULOUZE | 4° - | Etat n°2 de régularisation des décisions modificatives. |
| M. le Maire | 5° - | Contractualisation avec l'Etat de la trajectoire financière de la Ville. |
| M. SCUDERI | 6° - | Adhésion à la Charte de la participation du public. |
| M. DARBOIS | 7° - | Agenda 21 3ème génération "Le projet de territoire durable et solidaire". |
| M. DARBOIS | 8° - | Convention de coopération 2018 avec GRDF. |
| Mme AGAMENNONE | 9° - | Jardin d'été de la Place de la comédie : conventions de partenariat et de mécénat. |
| Mme AGAMENNONE | 10° - | Convention de partenariat avec la Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. |
| Mme AGAMENNONE | 11° - | Convention de partenariat avec l'Université de Lorraine pour la création de prestations pédagogiques. |
| Mme BORI | 12° - | Convention de partenariat avec l'Académie de Nancy-Metz : "Metz ma ville en cartes". |

- Mme ANTOINE-FABRY 13° - Animation Estivale 2018 - Attribution de subventions pour diverses associations sportives, culturelles, socioéducatives et instances publiques.
- M. LEKADIR 14° - Constellations de Metz 2018.
- M. LEKADIR 15° - Soutien au rayonnement des compagnies de théâtre messines.
- M. le Maire 16° - Dénominations d'espaces publics.
- M. TRON 17° - Saison sportive 2017/2018 : Accompagnement des clubs par la Ville.
- M. KOENIG 18° - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - Actualisation des tarifs au 1er janvier 2019.
- Mme RIBLET 19° - Cession de motifs d'illumination de Noël, de matériels et de véhicules désaffectés.
- M. le Maire 20° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions.
- 21° - Questions orales.